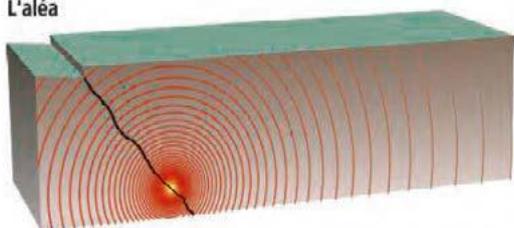


PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

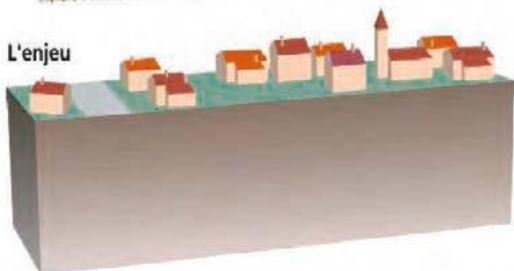
FICHE RÉFLEXE N° 3 : RISQUE SISMIQUE

Qu'est-ce qu'un séisme ?

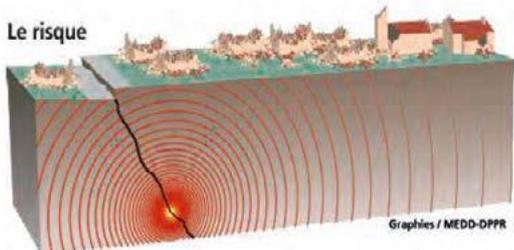
L'aléa



L'enjeu

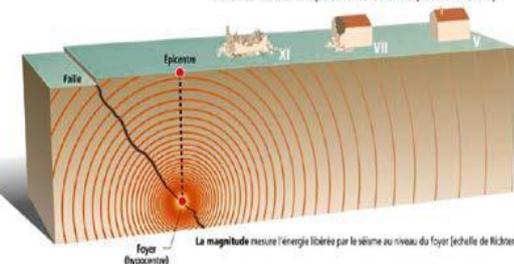


Le risque



Graphies / MEDD-OPFR

L'intensité mesure les conséquences du séisme en surface (échelle EMS de la XI)



La magnitude mesure l'énergie libérée par le séisme au niveau du foyer (échelle de Richter)

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques.

L'activité sismique est concentrée le long de failles, en général à proximité des frontières entre ces plaques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux plaques est bloqué. De l'énergie est alors stockée le long de la faille. La libération brutale de cette énergie permet de rattraper le retard du mouvement des plaques. Le déplacement instantané qui en résulte est la cause des séismes. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des petits réajustements des blocs au voisinage de la faille.

Un séisme est caractérisé par :

↳ **Son foyer (ou hypocentre)** : c'est la région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques.

↳ **Son épïcéntré** : point situé à la surface terrestre à la verticale du foyer et où l'intensité est la plus importante.

↳ **Sa magnitude** : identique pour un même séisme, elle traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée par l'échelle ouverte de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré revient à multiplier l'énergie libérée par 30.

↳ **Son intensité** : elle mesure les effets et dommages du séisme en un lieu donné. Ce n'est pas une mesure objective, mais une appréciation de la manière dont le séisme se traduit en surface et dont il est perçu. On utilise habituellement l'échelle EMS 98, qui comporte douze degrés. Le premier degré correspond à un séisme non perceptible, le douzième à un changement total du paysage. L'intensité n'est donc pas, contrairement à la magnitude, fonction uniquement du séisme, mais également du lieu où la mesure est prise. En effet, les conditions topographiques ou géologiques locales (particulièrement des terrains sédimentaires reposant sur des roches plus dures) peuvent créer des effets de site qui amplifient l'intensité d'un séisme. Sans effet de site, l'intensité d'un séisme est maximale à l'épicentre et décroît avec la distance.

↳ **La fréquence et la durée des vibrations** : ces deux paramètres ont une incidence fondamentale sur les effets en surface.

↳ **La faille provoquée (verticale ou inclinée)** : elle peut se propager en surface.

Un séisme peut se traduire à la surface terrestre par la dégradation ou la ruine des bâtiments, des décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, mais peut également provoquer des phénomènes annexes tels que des glissements de terrain, des chutes de blocs, une liquéfaction des sols meubles imbibés d'eau, des avalanches ou des raz-de-marée (tsunamis : vague sismique pouvant se propager à travers un océan entier et frapper des côtes situées à des milliers de kilomètres de l'épicentre de manière meurtrière et dévastatrice, comme au Sri Lanka et au Japon).



Dernière mise à jour : 08 juin 2023

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

CHUZELLES

La sismicité dans le département

A ce jour, l'analyse de la sismicité historique (réurrence des séismes), de la sismicité instrumentale et l'identification des failles actives permettent de définir l'aléa sismique d'une région, c'est-à-dire la probabilité qu'un séisme survienne.

Un nouveau zonage réglementaire de la France en quatre zones de sismicité a été défini par le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010. Cette cartographie définit le risque sismique au niveau communal. Toutes les communes de l'Isère sont soit en zone de sismicité modérée (niveau 3), soit en zone de sismicité moyenne (niveau 4).

Enfin, l'arrêté du 22 octobre 2010 définit les règles de classification et de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite "à risque normal".

Au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 2e région métropolitaine française en termes d'exposition au risque sismique, les territoires alpins figurent parmi les plus exposés avec des niveaux d'aléas qualifiés de modéré à moyen.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le comportement du citoyen

<p>Avant l'évènement : S'organiser et anticiper</p>	<p>Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité. Fixer les appareils et les meubles lourds. Préparez un plan de regroupement familial.</p>
<p>Pendant l'évènement</p>	<p>A la première secousse, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si vous êtes dans un bâtiment, vous mettre à l'abri sous une table, un lit, des meubles solides, etc., afin de vous protéger des chutes d'objets (télévision, étagères, éclats de vitres ...). Ne fuyez pas pendant la secousse. - Si vous êtes dans la rue, vous éloignez des bâtiments et fils électriques, à défaut, vous abritez sous un porche pour éviter les chutes de débris (tuiles, pierres, etc.) aux abords des constructions. - Si vous êtes en voiture, vous arrêtez à l'écart des constructions et fils électriques, restez dans le véhicule pour vous protéger des chutes de débris. <p>Après la première secousse, se méfier des répliques : Il peut y avoir d'autres secousses.</p> <p>Après la première secousse, vous devez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecouter la radio pour connaître les consignes à suivre. - Vérifier l'eau, l'électricité : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités. - Couper le gaz et l'électricité, ni flamme, ni cigarette pour éviter tout risque d'explosion ou d'incendie. - Evacuer les lieux en emportant des papiers d'identité, radio à piles, lampe de poche et piles de rechange, vêtements chauds et vos médicaments pour attendre les secours dans les meilleures conditions. - Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué. - Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé pour éviter tout accident dû aux chutes de débris. - Ne pas aller chercher les enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux. <p>S'éloigner des zones côtières ou des abords de lacs, en raison d'éventuels « raz-de-marée ».</p> <p>Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).</p> <p>Garder votre calme, les services de secours sont prêts à intervenir.</p>
<p>Après l'évènement</p>	<p>Informez les autorités. Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé. Empêcher l'accès au public. Evaluer les dégâts et les dangers. Se mettre à disposition des secours.</p>
<p>Où s'informer pendant le risque</p>	<p>Ecoutez les messages diffusés par les radios ou la télévision : France Bleu Isère (101.8 FM ou 103.9), France Inter (93.5 FM ou 99.8) et France 3.</p>
<p>En savoir plus sur le risque</p>	<p>Consultez les sites suivants :</p> <p>http://www.planseisme.fr/ http://www.sisfrance.net/ https://www.isterre.fr/ http://www.franceseisme.fr/ http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/seismes https://www.georisques.gouv.fr</p>